



18 rue Amiral Cécille
76100 ROUEN
Tél. : 02.35.03.75.35
Fax : 02.35.73.04.31



www.eref-hautenormandie.com

DOSSIER FINANCE PAR L'AREF

***SUR FONDS MUTUALISES DE L'OPCA BATIMENT
OU DE L'OPCA TRAVAUX PUBLICS***

Intitulé de l'action de formation :

.....

Organisme :

Date :

N° de dossier :

PROCEDURE ADMINISTRATIVE SIMPLIFIEE



PROCEDURE ADMINISTRATIVE SIMPLIFIEE

1 - Avant la formation, envoyez à l'AREF

- Imprimé unique de demande de prise en charge (*) téléchargeable sur le site de l'AREF.
www.aref-hautenormandie.com
- Programme de l'action de formation.

2 - Après la formation, envoyez à l'AREF

- Demande de remboursement pré remplie par l'AREF.
- Attestation de présence ou feuille d'émargement signées par le stagiaire et le formateur.

Il est fortement conseillé de conserver une copie de ces 4 documents dans ce dossier.

3 – Documents à conserver dans l'entreprise et à présenter sur demande du GFC-BTP ou de l'AREF-BTP

		Conservé(e-s-es) dans ce dossier		Classé (e-s-es) (préciser le lieu où se trouve le document)
1	Convention de formation signée par l'Organisme de Formation et l'entreprise.	<input type="checkbox"/>	OU
2	Facture (s) de formation sauf en cas de subrogation	<input type="checkbox"/>	OU
3	Bulletin(s) de salaire correspondants à la période de formation	<input type="checkbox"/>	OU
4	justificatifs de frais annexes (transport, hébergement, restauration)	<input type="checkbox"/>	OU
5	Procès verbal des instances représentatives du personnel	<input type="checkbox"/>	OU

(*) hors :

- ✓ actions cofinancées sur les fonds publics (FSE, EDEC, Conseil Régional...),
- ✓ contrat de professionnalisation,
- ✓ aide à l'exercice du tutorat.

Dans ces cas, se renseigner auprès de l'AREF.



La simplification administrative mise en place par le Groupe OPCA-GFC-AREF repose sur la confiance réciproque et le souci d'améliorer le service. Elle vise à valoriser la formation elle-même plutôt que son administration.

L'entreprise s'engage à garder et à présenter sur demande du GFC ou de l'AREF l'ensemble des justificatifs. (cf. page intérieure)



N'hésitez pas à contacter votre AREF

Votre conseiller :

tél :

e-mail :